

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

PYROCIDÉ® Concentré 7369 Solution Insecticide

COMMERCIAL

Pour usage intérieur dans écuries, étables laitières, porcheries, chenils et autres structures ou bâtiments agricoles logeant des animaux d'élevage ou de la volaille pour tuer mouches domestiques, mouches des cornes, mouches piquantes des étables, taons à cheval et moustiques.

N° D'HOMOLOGATION 21004

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrines 3,00%
Butoxyde de pipéronyle 28,80%

PYROCIDÉ®, MGK® - Marques déposées de McLaughlin Gormley King Company

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net _____

Fabricant:



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
763-544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

VALENT CANADA INC., 201-230 HANLON CREEK BLVD., GUELPH, ONTARIO N1C 0A1, (519) 767-9262

MODE D'EMPLOI

La présente formulation peut être utilisée dans les écuries, les étables laitières, les porcheries, les chenils et autres structures ou bâtiments agricoles indiqués logeant des animaux d'élevage ou de la volaille.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES SUIVANTES : Écuries, Étables Laitières, Porcheries, Chenils Et Autres Structures Ou Bâtiments Agricoles Logeant Des Animaux D'élevage Ou De La Volaille

améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage à l'exception de la volaille sont présents.
- **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités.
- **NE PAS** laisser entrer des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage à l'exception de la volaille dans les sites traités avant deux heures. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.
- **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale, une salle de traite, une laiterie ou un local de collecte de lait.
- Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

2023-1973
2024-02-16

- Pour l'application de ce produit au-dessus de la tête ou dans les endroits confinés, porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

Comment Appliquer

APPLIQUER UNIQUEMENT DANS LE CADRE D'UN TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT. Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air ambiant d'un espace intérieur.

POUR USAGE AVEC UN BRUMISATEUR MÉCANIQUE MANUEL

Suppression des mouches domestiques, des mouches des cornes, des mouches piquantes des étables, des taons à cheval, des moustiques: Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage, à l'exception de la volaille, de la zone à traiter. Diluer une partie de Pyroicide Concentré 7369 dans 29 parties d'eau pour une concentration de 0,10 % et appliquer en brumisation ou nébulisation fine. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. Pulvériser directement vers le plafond et les coins supérieurs de la pièce jusqu'à ce que l'endroit soit rempli de brume, et non directement vers la volaille. Appliquer en utilisant 60 mL de solution diluée par 30 mètres cubes de surface. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. Quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant **15 minutes** avant d'aérer. Voir « Limitations d'utilisation » (ci-dessus) pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité. Pour de meilleurs résultats, fermer les portes et les fenêtres avant la pulvérisation et garder les fermées pendant dix à quinze minutes après la pulvérisation. Ventiler l'endroit avant d'y revenir. Répéter l'application, au besoin.

Pour de meilleurs résultats, le pH de la solution de pulvérisation doit se situer entre 5,5 et 7,0.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Se laver avec de l'eau chaude et du savon après avoir utilisé le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. S'il est nécessaire d'entrer dans les sites traités avant leur aération ou avant le délai de sécurité de deux heures après une application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm) ou d'un brumisateurs fixe, et pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur avec une cartouche antivapeur organique approuvée par le NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Pour le mélange et le chargement, et l'application à l'aide de tout autre équipement d'application, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. **NE PAS** manipuler plus de **0,92 L** de produit **non dilué** par personne et par jour lors de l'utilisation d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm). Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Ne pas appliquer directement aux aliments, à l'eau ou aux aliments des animaux. Laver les mamelles des vaches laitières avant de les traire.

PREMIERS SOINS: EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **Ne donner aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par
7369_21004_0523_Canada_FR

2023-1973
2024-02-16

aspiration. Traiter selon les symptômes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, PYROCIDE® Concentré 7369 Solution Insecticide contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à PYROCIDE® Concentré 7369 Solution Insecticide et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de PYROCIDE® Concentré 7369 Solution Insecticide ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec MGK au (763) 544-0341.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE: Garder le contenant fermé. Mélangez bien dans le baril avant tout échantillonnage et à chaque usage. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer, verser, ou renverser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Numéro de téléphone d'urgence: Pour des renseignements concernant les urgences médicales ou les accidents mettant en cause des pesticides, composez le 1-888-740-8712.